

Jeudi 9 juin 2016

Plan stratégique 2016-2020 : le HCERES engage le renouveau de son dispositif d'évaluation.

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) rend public ce jour son plan stratégique 2016-2020, adopté par son conseil le 6 juin dernier.

« Renforcer la confiance de notre pays dans l'évaluation de son dispositif d'enseignement supérieur et de recherche » est l'ambition portée par Michel Cosnard, président du HCERES, à travers le plan stratégique 2016-2020. Sont réaffirmés les principes d'indépendance, de transparence, d'impartialité qui sous-tendent une évaluation éthique.

Conçu en concertation avec les membres du conseil, les personnels administratifs et les délégués scientifiques du HCERES, ce plan stratégique, volontairement court, se décline autour de 9 axes :

- renforcer l'engagement du HCERES au service des évalués ;
- promouvoir une évaluation éthique, de qualité et consolider l'évaluation par les pairs ;
- garantir l'indépendance du HCERES et son positionnement parmi les autres acteurs de l'évaluation ;
- conduire une évaluation intégrée au niveau des politiques de site ;
- mettre en œuvre la validation de procédures d'évaluation ;
- simplifier les processus d'évaluation ;
- accroître la visibilité européenne et internationale ;
- bénéficier pleinement des compétences de l'OST ;
- mettre en place une organisation interne adaptée à l'évaluation intégrée.

Ce plan marque le point de départ de l'évolution des dispositifs d'évaluation du HCERES dans une perspective de mise en conformité de ses pratiques avec les nouvelles dispositions de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

Ainsi, deux autres textes fondateurs ont également été adoptés par le conseil :

- la nouvelle charte de l'évaluation ;
- les principes de validation, par le HCERES, des procédures d'évaluation conduites par d'autres instances.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à la campagne d'évaluation correspondant à la vague D qui sera prochainement lancée.

En savoir plus

Le HCERES a été créé par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Son organisation et son fonctionnement sont précisés dans le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014. <http://www.hceres.fr/PRESENTATION/Conseil-du-HCERES>